

CAHIER DE PROCÉDURES
D'AFFILIATION
DES ORGANISMES



Dernière mise à jour : Février 2022

Avant-propos

Moisson Outaouais est la banque alimentaire régionale qui dessert en denrées périssables et non-périssables les organismes affiliés et partenaires sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais et ce, depuis 2006.

À l'occasion du plan stratégique 2019-2024, la mission de l'organisme a été revue. Moisson Outaouais s'engage à soutenir ses organismes affiliés et les partenaires de la région afin d'assurer la sécurité alimentaire des personnes vivant des conditions socio-économiques difficiles. Pour accomplir sa mission, le travail de Moisson Outaouais s'articule autour de cinq valeurs organisationnelles.

Écoute et collaboration : Ouverture proactive à l'endroit des partenaires et des occasions de partenariats.

Solidarité : Aide mutuelle et actions en commun avec les partenaires axées sur la sécurité alimentaire. Valorisation de l'engagement citoyen.

Respect : Considération et égard à l'endroit des bénévoles, des donateurs, des employés, des organismes affiliés, des partenaires et des utilisateurs.

Honnêteté, intégrité et transparence : Culture de probité et clarté dans la gestion des activités et des ressources.

Dignité : Reconnaissance de la capacité de l'être humain de se prendre en charge.

Justice sociale et partage : Partenaire d'une meilleure redistribution des ressources alimentaires pour une société plus équitable.

C'est dans cet esprit et principalement dans un souci d'intégrité et de transparence que ce guide de *Procédures d'Affiliation des organismes de Moisson Outaouais* a été rédigé afin que cette procédure soit clairement balisée et uniforme pour l'ensemble des organismes qui sont déjà affiliés ou les autres qui en feront la demande au cours des prochaines années. Ce guide tente de couvrir tous les champs entourant l'affiliation des organismes chez Moisson Outaouais.

Table des matières

Avant-propos.....	2
Table des matières.....	3
Conditions générales d'admissibilité	4
Processus d'affiliation.....	5
Priorisation des services auprès des organismes bénéficiaires:	7
Guide pour la grille d'évaluation d'affiliation section organisationnelle.....	8
Guide pour la grille d'évaluation d'affiliation section opérationnelle.....	10
Suivi des organismes affiliés	12

Conditions générales d'admissibilité

Tous les organismes désirant faire une demande d'affiliation à Moisson Outaouais doivent répondre aux conditions générales suivantes :

- Œuvrer directement auprès des personnes vivant des conditions socioéconomiques difficiles
- Être un organisme à but non lucratif (organisme communautaire ou bénévole)
- Être titulaire d'une charte (incorporé en vertu de la 3^e partie de la Loi des compagnies). Un des objets de la charte doit mentionner le soutien matériel aux personnes (plus précisément un volet de distribution de nourriture).
- Être situé en Outaouais (région administrative 07) et intervenir sur le territoire de Moisson Outaouais.

Un organisme souhaitant recevoir les services d'aide alimentaire de Moisson Outaouais, mais ne respectant pas les critères ci-dessus, peuvent se référer à la politique de services des partenaires communautaires et publics non affiliés de Moisson Outaouais.

Processus d'affiliation

Les demandes d'affiliation des organismes chez Moisson Outaouais suivent différentes étapes décrites ci-dessous :

1- Dépôt d'une demande

- Remplir le formulaire de demande d'affiliation;
- Fournir une copie des lettres patentes et des lettres patentes supplémentaires (s'il y a lieu);
- Fournir une copie des derniers états financiers (vérifiés ou non) ou dans le cas d'un organisme récemment créé et n'ayant pas d'états financiers, une copie des prévisions budgétaires couvrant l'année financière;
- Fournir le dernier rapport d'activités;
- Fournir une liste des membres du conseil d'administration ou du comité responsable de l'organisme;
- Fournir tout document nous permettant de mieux connaître l'organisme postulant;
- Fournir une résolution du conseil d'administration ou de l'organisme parrain;
- Fournir une copie du certificat du MAPAQ.

L'ensemble de ces documents constitue le dossier officiel que Moisson Outaouais conserve pour chacun des organismes, affiliés ou partenaires non affiliés.

2- Évaluation préliminaire

Sur réception des documents complétés, la personne coordonnatrice de développement et analyse communautaire chez Moisson Outaouais procédera à une évaluation préliminaire de la demande pour déterminer l'admissibilité de l'organisme. L'étude de la demande pourrait s'arrêter ici si l'organisme ne rencontre pas les critères établis par Moisson Outaouais (voir Conditions générales d'admissibilités) ou suivre son cours vers les prochaines étapes.

3- Visite des lieux et rencontre avec les demandeurs

S'il y a poursuite de l'étude du dossier, la personne coordonnatrice du développement et analyse communautaire de Moisson Outaouais se rendra sur place rencontrer les membres de l'organisation postulante pour une évaluation plus approfondie. Cette visite a pour but de :

- rencontrer les dirigeants, observer l'environnement physique, les installations, etc.;

- comprendre le fonctionnement de la distribution alimentaire et/ou l'utilisation de la nourriture.

4- Grille d'évaluation et recommandation au conseil d'administration

La personne coordonnatrice du développement et analyse communautaire de Moisson Outaouais évalue, avec la grille d'évaluation et les documents pertinents, le dossier de l'organisme demandant une affiliation. Elle rédige une recommandation avec le directeur général pour présenter le dossier au conseil d'administration de Moisson Outaouais.

5- Décision du conseil d'administration

La demande d'affiliation de l'organisme est portée à l'ordre du jour d'une réunion régulière du Conseil d'administration de Moisson Outaouais qui prend connaissance du dossier de demande et des recommandations qui lui sont soumises. La décision d'affilier l'organisme est prise par voie de résolution.

Si la demande d'affiliation est acceptée :

- Moisson Outaouais informe l'organisme, par téléphone, qu'il est affilié;
- Moisson Outaouais envoie par courriel l'accord mutuel à l'organisme affilié pour que celui-ci puisse prendre connaissance du document préalablement au rendez-vous d'officialisation;
- Moisson Outaouais fixe un rendez-vous avec la personne responsable de l'organisme afin de signer l'accord mutuel, convenir avec elle d'un horaire pour la cueillette de ses commandes et prendre connaissance des diverses consignes pour recevoir la nourriture;
- Le premier bon de commande sera rempli au téléphone avec le directeur des opérations.

Si la demande d'affiliation est refusée

- Si la demande est refusée : Moisson Outaouais adresse un avis écrit et les motifs expliquant le refus au responsable de l'organisme, en suggérant surtout les changements nécessaires à apporter afin d'être affilié.

Priorisation des services auprès des organismes bénéficiaires:

Les priorités des organismes ont été déterminées afin d'établir un ordre de priorité des services rendus par Moisson Outaouais. Dans le cas où les ressources de Moisson Outaouais venaient à manquer ou se raréfier, Moisson Outaouais priorisera les demandes en faveur de cette catégorisation.

Priorité 1 :

Les organismes dont la mission première est l'aide et l'entraide alimentaire avec une préoccupation pour l'autonomie des personnes.

Ex. Soupes populaires, banques alimentaires, comptoirs alimentaires, les comptoirs de dépannage paroissiaux, organismes œuvrent dans un secteur où il n'y a pas d'autres organismes de dépannage alimentaire et/ou les autres organismes de dépannage sont débordés par les demandes.

Priorité 2:

Les organismes dont la mission première n'est pas l'aide ni l'entraide alimentaire, mais dont les services incluent de façon importante l'aide et l'entraide alimentaire.

Ex. Maisons ou centres d'hébergement pour clientèle en difficulté (femmes victimes de violence, troubles de santé mentale, itinérants, jeunes décrocheurs, etc.)

Priorité 3:

Les organismes à services multiples dont l'aide et l'entraide alimentaire occupent une place importante, bien qu'il ne soit pas prioritaire.

Ex. Organisme d'aide aux réfugiés, maison de la famille, maison de quartier qui offrent des repas communautaires ou autres activités reliées à l'alimentation.

Priorité 4 : Partenaires non affiliés et organismes avec demandes ponctuelles

À l'occasion, Moisson Outaouais pourra traiter les demandes d'aide ponctuelles d'organismes non-membres. Ces demandes pourront être traitées à la pièce par la personne coordonnatrice de développement et analyse communautaire en collaboration avec le directeur des opérations et projets spéciaux de Moisson Outaouais. Elles ne nécessitent pas de suivre le processus d'affiliation. L'attribution de denrées s'effectue seulement en cas de surplus. En aucun cas la réponse à ces demandes ne doit affecter l'inventaire de nourriture accordée aux organismes affiliés.

Guide pour la grille d'évaluation d'affiliation section organisationnelle

Ces critères seront évalués dans la grille pondérée. Les organismes se verront attribués une note relative à l'atteinte des objectifs de chacun des critères, il peut arriver qu'un organisme ne rencontre pas tous les objectifs d'un critère ou de l'autre. La grille pondérée permettra d'obtenir une note globale pour chacun des organismes.

La section organisationnelle évalue les points suivants :

1- Services en sécurité alimentaire :

L'organisme doit consacrer une grande partie de ses activités à la sécurité alimentaire.

2- Administration de l'organisme :

L'organisme est bien établi et structuré, a une gestion administrative démocratique, un conseil d'administration composé d'au moins 5 membres majoritairement bénévoles et élus en assemblée générale laquelle est ouverte au public. Les bénévoles et/ou les travailleurs sont bien impliqués.

3- Finances de l'organisme

L'organisme démontre une saine gestion financière, ses états financiers indiquent une bonne santé financière, il a des sources de financement variées (subventions gouvernementales, levée de fonds, dons privés, etc.). Il ne reçoit pas des subventions qui couvrent la préparation des repas.

4- Universalité du service :

L'organisme doit venir en aide au plus grand nombre de personnes possible, en tenant compte du type de services offerts et de ses capacités, sans aucune restriction religieuse, raciale ou de sexe. L'aide n'est pas conditionnelle à la participation des personnes à des activités religieuses, bénévoles ou autres ou à l'obligation de visites à domicile.

5- Philosophie d'intervention / de service :

L'organisme encourage l'autonomie des personnes et croit en leur pouvoir d'agir. Il traite avec respect les usagers de l'aide alimentaire comme des personnes responsables. Il intervient dans le respect de la vie privée des

personnes.

L'organisme offre différentes activités éducatives touchant la souveraineté alimentaire telles que des ateliers ou des cuisines collectives qui, non seulement permettent aux familles de bien se nourrir à un coût modique, mais qui, par le travail d'équipe, la planification de menus et la planification budgétaire favorisent le développement de la personne et l'utilisation optimale des ressources disponibles pour son cheminement autonome.

6- Besoins de la clientèle :

L'organisme aide une clientèle fortement défavorisée. L'organisme connaît les besoins de sa clientèle. Il a mis en place des mécanismes pour vérifier la satisfaction des usagers. L'organisme travaille en étroite collaboration avec les autres ressources du milieu afin d'aider les gens à répondre à leurs véritables besoins.

7- Implication de l'organisme :

L'organisme s'implique dans la communauté auprès des personnes démunies. L'organisme est bien ancré et reconnu dans sa communauté; il est lié et resauté avec un ensemble de partenaires. L'organisme participe à des comités ou des tables de concertation.

8- Territoire desservi :

Il n'y a pas d'autres organismes sur le territoire desservi et/ou les autres organismes sur le même territoire sont débordés par les demandes. L'organisme offre ses services sur l'ensemble du territoire qu'il dessert.

Guide pour la grille d'évaluation d'affiliation section opérationnelle

Ces critères seront évalués dans la grille pondérée. Les organismes se verront attribuer une note relative à l'atteinte des objectifs de chacun des critères, il peut arriver qu'un organisme ne rencontre pas tous les objectifs d'un critère ou l'autre. La grille pondérée permettra d'obtenir une note globale pour chacun des organismes.

La section opérationnelle évalue les points suivants :

1- Propreté des lieux :

L'organisme a une connaissance et applique les normes d'hygiène et de salubrité du MAPAQ; des procédures d'hygiène et de propreté sont en place et au moins une des personnes responsables possède la formation MAPAQ. Le niveau d'hygiène est acceptable pour la manipulation et l'entreposage de la nourriture.

2- Encadrement de la clientèle :

L'organisme est prêt à aider et est à l'écoute de la clientèle. Le personnel ou les bénévoles accompagnent bien leur clientèle (évaluation, référence).
L'organisme qui fait une bonne analyse de la situation des bénéficiaires, propose des solutions concrètes et assure un suivi.

3- Organisation du dépannage :

L'organisme a des heures de service accessibles qui répondent bien aux besoins de la clientèle. Ils offrent des denrées pour un minimum de 3 jours (3 repas par jour) au moins une fois par mois. Les demandes sont répondues rapidement.

4- Administration des services :

L'organisme dispose des ressources financières matérielles et humaines ainsi que des moyens et des outils de travail adéquats (ordinateur, registre, prise de statistiques).

5- Participation financière de la clientèle :

Les services d'urgence de l'organisme sont offerts gratuitement, cependant, les organismes peuvent demander aux bénéficiaires, pour les autres services (ex :

magasin-partage, repas cuisinés), une contribution financière symbolique sans toutefois restreindre leurs services aux personnes incapables de contribuer financièrement. Dans tous les cas, l'argent amassé doit servir à l'aide et l'entraide alimentaire.

6- Installations d'entreposage :

L'organisme a la capacité de bien entreposer les aliments. Il y a suffisamment de congélateurs, réfrigérateurs et garde-manger pour les aliments par rapport aux besoins de la clientèle et de l'organisme.

7- Capacité de transport :

L'organisme a un transport bien organisé qui lui permet de ramasser les commandes à l'entrepôt de Moisson Outaouais ou est en mesure d'assumer les frais de livraison afférents.

Suivi des organismes affiliés

Moisson Outaouais a comme préoccupation que les services d'aide alimentaire offerts par les organismes affiliés soient adéquats sur l'ensemble de son territoire et que les organismes intègrent les meilleures pratiques du milieu. Moisson Outaouais rencontrera de façon régulière les organismes affiliés afin de s'assurer:

- de la mise à jour de ses dossiers;
- de la prise de connaissance de l'évolution de la situation de l'organisme;
- d'obtenir une information adéquate quant à la mise en place de programmes ou services par les organismes concernés;
- d'accompagner les organismes dans l'amélioration de leurs pratiques;
- renouveler et signer annuellement l'accord mutuel.

L'organisme affilié devra informer Moisson Outaouais de tous changements concernant les services alimentaires offerts, de même que des changements des membres du conseil d'administration et de tout autre changement important.

Moisson Outaouais tentera de régler les situations litigieuses (plaintes ou autre) ou les insatisfactions mutuelles de façon positive et constructive. Dans le cas où celles-ci ne se règlent pas ou dans le cas du non-respect de l'Accord mutuel, Moisson Outaouais pourra réévaluer le dossier de l'organisme et revoir son affiliation.